

Conseil Municipal du 08 novembre 2019

Présents : Jean-Louis POLETTI - Sylvie GUISET- - Antonio DIONISIO - Valérie BRESSAND -David CHAUMEIL- Claire D'AGOSTINO- Jean-Yves DE MONTGOLFIER - Bruno GIRARD -Philippe MARCE - Jocelyne MOULIN -

Absents excusés : Bruno DEGENETAIS - Catherine MOLARD

Frédéric SEGUIN procuration à David CHAUMEIL

Secrétaire de séance : David CHAUMEIL

Séance ouverte à 19h30

Ordre du jour :

Ajout en début de séance Décision Modificative budgétaire

- Taxe d'aménagement – partie communale
- SIEL Renouvellement adhésion compétence SAGE
- SIEL Adhésion au groupement d'achat de véhicules électriques
- Comptable du Trésor – indemnité de conseil 2019
- Eau potable – canalisation du Rampot servitude de passage
- Echange de parcelles – zone des Bretteaux
- Vente d'une parcelle de terrain – Le Vianon

Divers

CCPR Commission Environnement : RPQS Gestion des déchets 2018

CCPR SPANC : Présentation du RPQS assainissement 2018

CCPR Commission Eau : Présentation du RPQS eau potable 2018

CCPR DSP Eau potable

Projets en cours et à venir

Cérémonie du 11 novembre

Calendrier des réunions

Questions diverses

Divers

- Questions diverses

- **Validation du conseil municipal du 27 septembre 2019**

⇒ *Aucun commentaire – pas d'opposition – adopté à l'unanimité*

- **Ajout en début de séance Décision Modificative budgétaire**

Les restes à réaliser, déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la collectivité, correspondent :

- aux dépenses engagées (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Le centre des finances de Saint Chamond demande que les restes à réaliser de l'année 2018 soient distincts du budget primitif.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'intégration.

- Taxe d'aménagement – partie communale

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5/10/2011 instaurant la taxe d'aménagement à 4% sur l'ensemble de la commune.

Les taux communs sont compris entre 1 et 5%. Un taux supérieur à 5 % peut être décidé pouvant être porté jusqu'à 20 % dans certains secteurs qui nécessitent de réaliser des travaux d'équipements publics. Pour cela, il est nécessaire de prendre une délibération motivée en fait et en droit dans le secteur concerné. Les taux peuvent être révisés chaque année.

Le PLU viendra compléter et pourra modifier cette taxe sur les différentes zones de la commune.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide, A compter du 1^{er} janvier 2020 de modifier le taux à 5 % sur l'ensemble du territoire communal.

- SIEL Renouvellement adhésion compétence SAGE

Monsieur le Maire explique la Commune adhère à la compétence SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique), depuis 2014 et celle-ci arrive à échéance le 31/12/2019.

La compétence SAGE proposée par le SIEL se compose de deux parties : composent de deux parties :

- Une aide à la gestion des consommations des bâtiments publics
- Une aide à la mise en œuvre de solutions techniques

Le conseil municipal à l'unanimité renouvelle l'adhésion à ce service et autorise le Maire à signer la convention.

- SIEL Adhésion au groupement d'achat de véhicules électriques

Monsieur le Maire explique que le SIEL souhaite proposer une convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de véhicules électrique (VL et VU) et de vélos (électrique et hydrogène).

Pour se faire, le SIEL lance une enquête afin de connaître la pertinence de l'élaboration d'un groupement d'achat.

Après en avoir délibéré, l'achat d'un véhicule utilitaire électrique s'inscrit dans la volonté du Conseil municipal. Les élus soutiennent la démarche mais ne souhaitent pas adhérer au groupement pour le moment.

En effet, l'achat d'un véhicule électrique implique une borne de recharge, le projet n'est pour l'instant pas assez avancé au niveau des infrastructures et le coût reste onéreux.

Finances : Indemnité de conseil au percepteur public 2019

Les comptables publics ont une double fonction, de caissier et de payeur (art. 13 du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable -GBCP- du 7 novembre 2012). Ce sont des agents de droit public ayant la charge exclusive de manier les fonds et de tenir les comptes des personnes morales soumises aux règles de la comptabilité publique.

La commune a été rattachée au 1^{er} janvier 2017 au centre des finances de St Chamond. M. BALMONT en est le receveur principal.

A ce titre une indemnité de conseil annuelle est votée. Le taux de cette indemnité est fixé à 100% sur une moyenne de dépenses budgétaires des trois dernières années.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le bénéfice de l'indemnité de conseil à Monsieur Laurent BALMONT, receveur principal, selon les conditions énumérées ci-dessus soit 372.71€ net.

- Eau potable – canalisation du Rampot servitude de passage

Monsieur Le Maire présente le projet de réfection de la canalisation d'eau potable du Rampot. Le projet est en pourparlers depuis 5 ans. La conduite installée dans les années 60 elle est devenue vétuste et doit être changée. Une vanne d'arrêt d'urgence sera installée au Piaton.

Une servitude doit être signée entre la commune, la communauté de communes du Pilat Rhodanien et deux propriétaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents de servitude.

- Echange de parcelles – zone des Bretteaux

Le Comptoir Professionnel Rhodanien est situé sur la zone Artisanale des Bretteaux, son accès se fait par la route de Verlieu, RD1086.

Lors des livraisons, les poids lourds empiètent sur la Route Départementale 1086 gênant la circulation et créant des situations de risques.

Le propriétaire souhaite créer un accès par l'impasse des Bretteaux pour que les poids lourds puissent arriver à l'arrière de l'entreprise.

Ce nouvel accès passerait par une parcelle communale. Le Comptoir Professionnel Rhodanien est propriétaire de plusieurs parcelles à proximité. Monsieur le Maire propose de faire un échange de parcelles pour une même superficie. L'entreprise pourra créer son accès sécurisé et une plateforme de retournement.

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser le bornage et à entreprendre les démarches.

- Vente d'une parcelle de terrain – Le Vianon

La commune a accordé une division foncière pour 4 lots sur la parcelle AA165 à l'Ollagnière.

Sous le précédent mandat, la commune avait élargie et goudronné l'impasse de la gaie, Suite à l'élargissement, la commune est propriétaire d'une bande de terrain entre la parcelle AA165 et la voie.

Monsieur le Maire propose de détacher une bande de terrain de 60m² de la parcelle AA120 aux nouveaux propriétaires des lots 3 et 4. En effet cette parcelle est une butte que la commune doit entretenir.

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser le bornage et à entreprendre les démarches.

Divers :

CCPR Commission Environnement : RPQS Gestion des déchets 2018

CCPR SPANC : Présentation du RPQS assainissement 2018

CCPR Commission Eau : Présentation du RPQS eau potable 2018

CCPR DSP Eau potable

Projets en cours et à venir

Cérémonie du 11 novembre

Calendrier des réunions

Questions diverses

Fin du Conseil municipal 21h55